

Outre les genres de municipalités déjà mentionnés, on compte des districts d'aménagements publics non constitués, établis afin d'assurer certains services municipaux (protection, eau, irrigation, etc.). La surveillance de ces districts relève du ministère des Terres et Forêts et des Ressources hydrauliques.

**Yukon et Territoires du Nord-Ouest.**—Le Yukon compte deux cités (Whitehorse et Dawson) et une ville non constituée (Mayo) et les Territoires du Nord-Ouest comptent deux villes (Yellowknife et Hay River), qui assurent tous certains services municipaux. Ces collectivités ne figurent pas au tableau 34.

**34.—Municipalités, selon la désignation officielle et le classement statistique, par province, 1<sup>er</sup> janvier 1966**

Municipalités	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
	DÉSIGNATION OFFICIELLE <sup>1</sup>										
Municipalités locales.....	128	29	66	103 <sup>2</sup>	1,659	936	197	791	318	136	4,363
<i>Corporations</i>											
<i>métropolitaines</i> .....	2	...	...	...	14	1 <sup>3</sup>	1 <sup>3</sup>	...	...	...	3
<i>Cités</i> .....	...	1	3	6	62	53	9	11	9	32	168
<i>Villes</i> .....	667	7	39	21	173	155	36	125	35	10	723
<i>Villages</i> .....	60 <sup>4</sup>	21	...	1	316	153	41	363	167	58	1,185
<i>Municipalités rurales</i> <sup>5</sup> .....	...	...	24	75 <sup>2</sup>	1,102	589 <sup>10</sup>	110 <sup>11</sup>	294 <sup>12</sup>	49 <sup>13</sup>	36 <sup>14</sup>	2,279
Comtés (Québec et Ontario)	...	...	...	...	74	38	...	...	...	...	112
<b>Total, municipalités constituées</b> .....	<b>128</b>	<b>29</b>	<b>66</b>	<b>103</b>	<b>1,733</b>	<b>974</b>	<b>197</b>	<b>791</b>	<b>318</b>	<b>136</b>	<b>4,475</b>
	CLASSEMENT STATISTIQUE <sup>1</sup>										
Dans les zones métropolitaines.....	2	...	3	5	109	71	17	...	7	20	234
<i>Urbaines</i> <sup>15</sup> .....	2	...	2	3	90	43	10	...	3	8	161
<i>Rurales</i> .....	...	...	1	2	19	28	7	...	4	12	73
Autres urbaines.....	126	29	40	25	467	304	77	497	266	92	1,923
Autres rurales.....	...	...	23	73	1,083	561	103	294	45	24	2,206
<i>Semi-urbaines</i> .....	...	...	...	...	...	57 <sup>16</sup>	...	...	...	...	57
<i>Autres</i> .....	...	...	23	73	1,083	504	103	294	45	24	2,149
Comtés (Québec et Ontario)	...	...	...	...	74	38	...	...	...	...	112
<b>Total, municipalités constituées</b> .....	<b>128</b>	<b>29</b>	<b>66</b>	<b>103</b>	<b>1,733</b>	<b>974</b>	<b>197</b>	<b>791</b>	<b>318</b>	<b>136</b>	<b>4,475</b>

<sup>1</sup> Municipalités groupées suivant la catégorie officielle à laquelle elles appartiennent et qui donne une idée de leur importance et de leur genre (voir renvoi 9). <sup>2</sup> Municipalités groupées suivant la classification établie par les Conférences fédérales-provinciales au sujet de la statistique municipale et destinée à ranger les municipalités dans des groupes comparables pour fins statistiques. <sup>3</sup> Y compris les 60 districts d'aménagements publics; sans les commissions. <sup>4</sup> La Corporation métropolitaine de Montréal. <sup>5</sup> La municipalité du Grand-Toronto. <sup>6</sup> La Corporation métropolitaine du Grand-Winnipeg. <sup>7</sup> Désignées par la province comme villes (64), districts ruraux (4) et districts d'aménagements publics (8); toutes relèvent de la même loi. <sup>8</sup> Classées par la province «conseils communautaires». <sup>9</sup> La désignation varie selon la province. <sup>10</sup> Y compris les 18 districts d'aménagement. <sup>11</sup> Y compris les trois circonscriptions autonomes appelées «municipalités suburbaines»; sans les districts de gouvernement local non constitués. <sup>12</sup> Sans les 12 districts d'aménagements publics non constitués. <sup>13</sup> Y compris les 28 municipalités de comté; sans les districts d'aménagement non constitués ni les régions spéciales. <sup>14</sup> Sans les districts d'aménagement publics non constitués, les districts de gouvernement local, ni les nouveaux districts régionaux. <sup>15</sup> Y compris les municipalités que le recensement de 1961 incluait en tout ou en partie dans les zones métropolitaines et dont les chiffres sont révisés pour tenir compte des annexions, etc. <sup>16</sup> Sont comprises dans les «zones urbaines» la Corporation métropolitaine de Montréal, la Municipalité du Grand-Toronto et la Corporation métropolitaine du Grand-Winnipeg. <sup>17</sup> Classées suburbaines et semi-urbaines par les autorités provinciales.